

Projet RTE Avelin-Gavrelle

Commission Santé

14 novembre 2013

Restitution du Groupe de travail
du 30 octobre 2013

La composition du groupe de travail du 30 octobre 2013

- **Hubert Isnard**, médecin de santé publique
- **Olivier Lacoste**, directeur de l'Observatoire Régional de la Santé du Nord-Pas-de-Calais, référent de la commission Santé
- **Jean-Louis Carlier**, directeur de projet RTE

Participants :

- **Jean-Paul Houzé**, association Chlorophylle Environnement,
- **Jacqueline Miquet**, Didier Cordonnier, association La Coulée Verte
- **Hélène Polak**, Collectif Non à la THT
- **Jocelyne Gilski**, Conseil régional de l'ordre des médecins du Nord-Pas-de-Calais

Les objectifs du groupe de travail du 30 octobre 2013

- Amender le **cahier des charges des mesures et de la modélisation des champs magnétiques sous les lignes** existante et future avant examen en commission Santé
- Faire des propositions à la commission Santé sur la méthodologie d'une **étude santé (étude et perception des pathologies)**
- Formuler les principes d'une étude sur le **bruit** généré par la ligne

Les propositions du groupe de travail *sur l'étude « Champs magnétiques »*

- La désignation d'**observateurs** par la commission Santé pour **assister aux mesures effectuées par le cabinet indépendant**
- La **fourniture par RTE de plusieurs appareils de mesure à des membres de la commission Santé** afin de :
 - Mesurer le champ magnétique à tout moment
 - Disposer des données et des outils nécessaires pour calculer le champ magnétique maximal en théorie au moment de la mesure

En attendant la fourniture des appareils, RTE a prêté un appareil EMDEX CM 50 à des membres du groupe de travail Santé afin que des mesures aléatoires puissent être réalisées

- Le **recrutement de volontaires** (pour les mesures individuelles toutes sources) sera effectué par le bureau d'études sélectionné

Les propositions du groupe de travail

sur une étude Santé (pathologies)

- L'utilité d'une **enquête sur la santé** des riverains (**perception des pathologies**) **n'est pas tranchée** :
 - Certains considèrent que **ce travail** montrerait que RTE se préoccupe de la santé de la population concernée par le projet
 - D'autres membres du groupe estiment que **ce travail est inutile car impossible à exploiter**, notamment en raison de la trop faible population concernée et de l'impossibilité d'établir un lien entre présence de la ligne et apparition de pathologies
- Le groupe de travail propose que la commission Santé tranche sur cette question, après **présentation d'un cas d'étude de santé perçue, menée sur la commune de Salindres** (Gard) qui accueille des industries chimiques sur son territoire

Les propositions du groupe de travail

sur la prise en compte du bruit

- La nécessité de **mesurer les nuisances sonores** occasionnées par la ligne actuelle puis par la ligne future
 - Déterminer le **tracé de moindre impact sonore**
 - Vérifier l'engagement de RTE d'une **diminution des nuisances sonores occasionnées par la ligne future**
 - Une **approche semblable à celle adoptée pour les champs magnétiques** : mesures, modélisation, avant-après la mise en place de la future ligne
 - La définition d'un **dispositif de réduction des nuisances sonores**
- Les demandes du groupe de travail
 - Prendre en compte les **conditions météorologiques** et notamment **l'humidité**
 - Mesurer le bruit dans des **conditions variées** (météo, distance à la ligne...)

Les suites

- Un **groupe de travail** se tiendra le 29 novembre pour aborder spécifiquement la question du bruit